

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 03/04/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE et TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, SANZ

Excusés : Mme RULLIER qui a donné procuration à Mme TOULOU, Mr GRAGNON
Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, LEVEL, Mme SEGUIN

Secrétaire : Mr CACHELOU

DÉLIBÉRATION N° 18 :

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

Votants :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** les taux des trois taxes locales cette année répartis comme ci-dessous :

Taxes	Taux votés en 2024	Taux votés en 2025	Bases 2025	Produits 2025
F.B	20,94%	20,94%	680 800	142 560 €
F.N.B	39.50%	39.50%	23 900	9 441 €
TH	18.06 %	18,06%	88 600	16 001 €
Total				168 002 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Alain SANZ

